



Bulletin municipal

Municipalité de Lac-des-Aigles Volume 8 Numéro 4 Décembre 2016

73, rue Principale C.P. 69, Lac-des-Aigles (Québec) G0K 1V0
Téléphone : (418) 779-2300 Télécopieur : (418) 779-3024
Courriel : info@lacadesaigles.ca

MOT DU MAIRE

Chères citoyennes, chers citoyens,

L'automne nous a quitté afin de laisser toute la place à sa collègue l'hiver. Cette dernière est arrivée de plein fouet, en coup de vent et semble déterminée à prendre toute la place qui lui revient ; ce qui est très bon pour les activités de plein air mais coûteux pour l'entretien des routes.

Près de 40 personnes ont participé à l'activité de consultation publique du 15 octobre. Il y a eu de très bons échanges, de très bons commentaires. M. Claude Bourgoïn a répertorié l'ensemble des éléments de discussion et les a transmis au comité local de développement mercredi le 14 décembre dernier. Les membres de ce comité se réuniront à nouveau le 21 décembre prochain afin de prioriser les projets selon leur importance et leur faisabilité. Par la suite il faudra trouver une personne responsable, une personne porteur de chaque dossier, qui aura le goût de s'adjoindre une équipe dans le but de rendre à terme leur projet, avec le support du CLD local et de la municipalité.

Suite à cette journée de réflexion et de consultation, la municipalité s'est mise en mode action et a décidé de prendre en charge, dès cet hiver, le Centre des loisirs Diane Roy. Les membres du conseil ont entendu et compris les besoins de notre collectivité ; nous avons analysé la situation et entrepris les démarches nécessaires pour municipaliser le service des loisirs dans les plus brefs délais.

Depuis 20 ans, la municipalité a pris en charge beaucoup de nouveaux dossiers, de nouvelles responsabilités, en commençant par l'administration complète de la brigade incendie, incluant la section formation ; nous avons ajouté à nos actifs le chemin des chalets, puis nous sommes devenus les propriétaires du Parc Natur'Ailes, chalets et camping qui étaient gérés par RALDA ; puis s'est ajouté l'administration du budget de la bibliothèque, ensuite est venu l'entente avec Desjardins fin 2014. Cette entente a fait en sorte qu'un nouvel immeuble devenait notre propriété ; ce qui impliquait une perte de revenus en taxes et de nouvelles dépenses en réparation, en électricité et entretien. En août 2016, même scénario avec le pavillon du lac, à la différence que cet immeuble ne rapportait aucun revenu à la municipalité. Et maintenant c'est tout le Centre des loisirs qui deviendra propriété municipale incluant budget d'opération et d'investissement.

Nous avons accueilli le club des 50 ans et plus au sous-sol de l'édifice et aménagé un local pour ses membres. Nous avons aussi prêté un local à la Fabrique, soit l'ancien bureau de notre administration. La municipalité a su intégrer toutes ces nouvelles activités et toutes ces nouvelles propriétés en conservant une très bonne qualité de service : administration, route, service incendie, loisirs etc. sans augmentation de taxes significatives. Nous sommes, et de loin, les moins taxés du secteur et de la MRC de Témiscouata. La raison est simple : nous avons du personnel compétent, des employés(es) qui ont du cœur et qui s'investissent à fond pour notre municipalité.

Au nom de mes collègues, Michel (pro-maire), Jean-Guy, Nicole, Roger, Nadia et Elzéar, au nom de l'ensemble du personnel et en mon nom personnel, nous vous souhaitons de très Joyeuses Fêtes, remplies de Joie et d'Amour, quitte à en faire des provisions pour l'année 2017.

Claude Breault, maire



Prochaines parutions du Bulletin :

- Printemps 2017
- Été 2017
- Automne 2017
- Hiver 2017

Date limite de remise des articles :

- 12 mars 2017
- 12 juin 2017
- 9 septembre 2017
- 11 décembre 2017

Table des matières

Mot du maire	1
Budget 2017	2
Informations municipales.	3-12
Taxes et paiements	13
Bacs de recyclage	13
Chiens	13
Info-Biblio	14-15
Développement	16
La vie scolaire	16
Carnet santé du lac	17
Chauffage – Église.	18
Club Optimiste	19
Sapin naturel - RIDT.	19
Mot de Postes Canada	20
Parc Natur'Ailes	20
Centre intégré	21
Emploi été Canada	21
Événements à venir	21
Horaires	22
Loisirs – Horaire,	23
Conseil municipal	24
Employés municipaux	24

Tournoi de pêche
(Dépliant dans ce Bulletin)

REVENUS 2017**CHARGES 2017****Recettes de sources locales** : 40 % du budget

Taxes foncières	271 018,00 \$
Surtaxe terrains vagues desservis	1 008,00
Taxe aqueduc	25 360,00
Taxe égouts	32 957,00
Matières résiduelles	34 379,00
Taxe-Réserve-Vidange boues étangs aérés	4 490,00
Taxes fosses septiques	8 400,00
Recyclage	<u>14 259,00</u>
	391 871,00 \$

Paiements tenant lieu de taxes : 1 % du budget

Tenant lieu de taxes foncières (Gouv.)	<u>8 900,00 \$</u>
--	--------------------

Transferts : 38 % du budget

Péréquation	158 400,00 \$
Ent. du réseau routier local et subvention	84 651,00
Subvention taxe essence	<u>138 750,00</u>
	381 801,00 \$

Services rendus : 21 % du budget

Services rendus aux org. munic.	5 658,00 \$
Gouv. Québec Ent. chemins d'hiver	141 661,00
Autres (permis, mutation, intérêts, carrières,...)	27 849,00
Revenu éolien	24 016,00
Services rendus (photoc., loc. salles,...)	4 400,00
Parc Natur'Ailes	<u>10 000,00</u>
	213 584,00 \$

TOTAL DES REVENUS : 996 156,00 \$

TAXES

La taxe foncière demeure à 0,85 \$/ 100 \$. Les taxes de la cueillette des ordures, du recyclage, d'aqueduc, égouts et étang aéré demeurent inchangées. C'est un gel sur toute la ligne.

Détail des remboursements en capital de 2017**Sécurité incendie** :

Transporteur d'eau : 19 025 \$ en capital et 2 154 \$ en intérêts (Crédit-bail terminant en avril 2018).

Camion 10 roues avec benne :

Emprunt de 99 999 \$ en 2016. Solde au 31-12-16 93 399,28 \$: 18 758 \$ en capital + 3 318 \$ en intérêts.

En 2017, la municipalité prend en charge la totalité des activités du centre des Loisirs et celle-ci deviendra propriétaire des infrastructures au début de l'année.

L'offre de service en loisirs relève d'une compétence municipale. Conséquemment à la demande générale des citoyens, la municipalité prend en charge le Centre des Loisirs pour une 1^{er} année !

Claude Breault, maire

Administration générale : 20 % du budget

Législation	23 057,00 \$
Gestion financière et greffe	133 571,00
Évaluation	14 631,00
Autres (assurances générales,...)	<u>31 642,00</u>
	202 901,00 \$

Sécurité publique : 10 % du budget

Service de police	25 456,00 \$
Sécurité incendie	78 244,00
Quote-part Croix Rouge	<u>160,00</u>
	103 860,00 \$

Transport : 27 % du budget

Voirie municipale	123 447,00 \$
Enlèvement de la neige	133 115,00
Éclairage des rues	5 200,00
Signalisation, circulation	1 000,00
Quote-part – Transp. adapté et collectif	<u>1 552,00</u>
	264 314,00 \$

Hygiène du milieu : 11 % du budget

Réseaux distribution de l'eau	17 040,00 \$
Fosses septiques (Quote-part)	12 241,00
Réseaux d'égouts	40 300,00
Gestion des matières résiduelles	32 246,00
Gestion des matières recyclables	<u>16 232,00</u>
	118 059,00 \$

Santé et bien-être : 0.2 % du budget

OMH et quote-part santé	<u>2 426,00 \$</u>
-------------------------	--------------------

Aménagement, urbanisme et développement : 3 %

Urbanisme et zonage	15 490,00 \$
Quote-part MRC dév. et agent	9 946,00
Embellissement - Fleurons	<u>4 575,00</u>
	30 011,00 \$

Loisirs et Culture : 8 % du budget

Édifice municipal	21 930,00 \$
Plage	8 270,00
Parc Natur'Ailes	17 344,00
Loisirs	25 000,00
Réseau Bibliothèque	2 711,00
Bibliothèque fonctionnement	<u>5 284,00</u>
	82 293,00 \$

Frais de financement : 0.8 % du budget

Intérêts Dette à long terme	5 500,00 \$
Frais	<u>1 320,00</u>
	6 820,00 \$

Autres activités financières : 20 % du budget

Remboursement en capital	37 783,00 \$
Investissement – Taxe d'essence	138 750,00
Projets voirie	<u>8 939,00</u>
	185 472,00 \$

TOTAL DES CHARGES ET ACTIVITÉS FINANCIÈRES : 996 156,00 \$

INFORMATIONS MUNICIPALES

Résolution 235-16 FORMATION – RONDE DE SÉCURITÉ

Un groupe de 15 à 18 personnes sera formé à la MRC. Formation au coût de 600 \$ / pour le groupe + déplacement. Cette formation est de 4 heures théorique et de 2 heures de pratique (ronde). Ce changement dans la loi le 20 novembre prochain comporte plus de responsabilités pour le conducteur, l'employeur. Amendes au conducteur et à la l'employeur et pouvant aller jusqu'à la perte du droit d'exploiter des véhicules lourds.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise les 5 employés à participer à cette formation qui aura lieu à la MRC, probablement, d'ici le 20 novembre prochain. Qu'elle rembourse les frais de déplacements et de repas sur présentation de pièces justificatives.

Résolution 236-16 PROGRAMME PIC150

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles confirme à Développement économique Canada pour le projet # 40051152 du Pavillon du lac soumis au PIC150 que la part de la MRC sera de 19 000 \$ et que la part de la municipalité sera de 45 000\$ tel que le financement ci-après.

Financement du projet au 03-10-2016	
Enveloppe locale de la MRC disponible présentement	19 000.00 \$
Prêt hypothécaire ou surplus accumulé	45 000.00 \$
Subvention PIC150 max. 50 %	64 000.00 \$
Total	128 000.00 \$

Et confirme que le Pavillon du lac portera le numéro civique 3 et le Parc Natur'Ailes le 5 rue du Quai

Résolution 238-16 SOUMISSION POUR DÉNEIGEMENTS DES STATIONNEMENTS

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles retienne l'offre du plus bas soumissionnaire soit Excavation Jean-Guy Roy 1280 \$ + taxes = 1471.68 \$ pour le déneigement des stationnements des édifices situés au 73 et au 75, rue Principale et de l'entrée du côté est de la salle pour l'hiver 2016-2017 soit du début du mois de novembre jusqu'à la fin du mois d'avril payable en un seul versement à la fin de la saison.

Résolution 239-16 PROGRAMMATION TECQ

Le 27 septembre 2016, ai rejoint M. Pierre-Luc Tremblay et comme notre PI n'est pas encore déposé ni transmis au MAMOT notre programmation de travaux ne peut contenir encore que 20 % de la contribution gouvernementale de 553 907 \$. Soit 112 137 \$ (PI à 13 750 \$, trottoirs à 73 387 \$ et asphalte garages 25 000 \$).

Quand le PI sera approuvé et qu'il ne comportera aucuns travaux sur les réseaux alors nous referons une programmation comme la 1^{er} ou en la modifiant.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles ne modifie sa programmation que lorsque le Plan d'intervention sera accepté par le MAMOT.

Résolution 241-16 PÊCHE SUR LE LAC

Voici la réponse d'assureur pour activité de Pêche sur le Lac- Si organisé par la Municipalité et que c'est des bénévoles que vous parrainé alors couvert. La Responsabilité civile s'applique. Le mot bénévole faisant partie de la définition du mot assuré. La méthode proposée par la CSST dans son guide Gestion des champs de glace (voir pièce jointe) peut se résumer comme suit : Choix d'une personne responsable de l'aménagement du champ de glace et formation de cette personne sur les pratiques sécuritaires ; Ébauche d'un plan d'échantillonnage et d'aménagement en prenant en compte les contraintes naturelles du site (zone de courant, haut-fond, etc.) ; Prise régulière d'échantillons avec tenue de registre ; Délimitation de la zone sécuritaire aux moyens de balises et affichage d'un avis aux points d'entrée de la zone ; Prise d'échantillons supplémentaires si des événements climatiques importants ont lieu ; Établissement d'un plan d'urgence en collaboration avec les services d'urgence concernés. Pour éviter que des personnes croient à tort que la zone est sécuritaire en tout temps, ajoutons : Sensibilisation et information aux participants et à la population sur la période pendant laquelle la zone est supervisée et sur les conseils de sécurité entourant l'utilisation du champ de glace aménagé. Pour toutes questions, n'hésitez pas à me contacter ! Salutations sincères, Peggy Powers, Conseillère en gestion des risques – Sports et loisirs – La Mutuelle des municipalités du Québec

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate M. Berthier Beaulieu, contremaître comme responsable de l'aménagement du champ de glace et le forme sur les pratiques sécuritaires sur les champs de glace et mandate aussi le conseiller M. Elzéar Lepage comme représentant municipal pour l'organisation d'une journée de pêche sur glace en janvier avec l'aide des bénévoles de l'association de l'ensemencement en respect de toutes les consignes de nos assurances (périmètre, prise de mesures de l'épaisseur de la glace, tenue d'un registre,...).

INFORMATIONS MUNICIPALES (suite)

Résolution 242-16 LAURÉAT GALA DE L'ENTREPRISE

Lors du Gala de l'entreprise du Témiscouata du 17 septembre dernier, la Coopérative forestière Haut Plan Vert a été nommé lauréate comme « Entreprise de production agricole et de production forestière ».

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles félicite la Coopérative forestière Haut Plan Vert pour l'obtention de ce lauréat et les encourage à poursuivre dans la même voie.

Résolution 243-16 RENOUVELLEMENT ADHÉSION AUX FLEURONS DU QUÉBEC 2017-2019

Notre adhésion aux Fleurons est à renouveler pour 2017-2019 au coût de 768 \$ /3ans + taxes. Il faut se rappeler que toutes les municipalités du Témiscouata y font partie.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles renouvelle son adhésion aux Fleurons pour leur 12^e Édition 2017-2019 au coût de 768 \$ + taxes.

Résolution 244-16 BINGO DU BANQUIER

La Maison des Jeunes organise une activité de financement soit Le Bingo du Banquier, samedi le 26 novembre prochain à 19 h 30 et demande la salle gratuitement ainsi qu'un envoi collectif et une commandite en argent pour leur prix du gros lot final.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte le prêt de la salle et l'envoi collectif comme commandite à la Maison des Jeunes pour leur Bingo du 26 novembre prochain et fournisse une aide monétaire de 200 \$.

Résolution 245-16 FABRIQUE – RENOUVELLEMENT ESPACE PUBLICITAIRE

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles renouvelle son espace publicitaire pour le Parc Natur'Ailes dans le feuillet paroissial au coût de 100 \$ espace simple.

Résolution 246-16 CENTRE DES LOISIRS

Lettre des Loisirs demandant le déboursé de la 2^e tranche de l'aide pour 2016 soit 10 000 \$.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise la directrice générale à faire le chèque du déboursé de l'aide de 10 000\$ aux Loisirs correspondant à la 2^e tranche budgétisée pour 2016 (02-70190-951), aussitôt que le nouveau conseil d'administration sera nommé après leur assemblée générale.

Résolution 249-16 ASSURANCE PONT RUE DU QUAI

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de couvrir le pont de la rue du Quai pour une assurance en dommages directs pour une valeur du pont estimée à 100 000 \$ et accepte de payer la prime de 58 \$.

Résolution 250-16 CHIENS

Plainte au sujet du chien sur la propriété du 66, rue Principale. Plusieurs événements ont été rapportés concernant ce chien, non attaché, ...

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles écrive une lettre portant plainte contre le chien et le non-respect des règlements municipaux.

Résolution 251-16 PANIERS DE NOËL

Lettre reçue du Comité des paniers de Noël demandant un don pour acheter des denrées périssables pour les paniers.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une aide financière de 100 \$ au Comité des paniers de Noël pour l'achat de denrées périssables.

Résolution 252-16 MAISON DES JEUNES

Demande de M. Roger Dubé conseiller et représentant municipal sur le conseil d'administration de la Maison des Jeunes concernant les frais de reddition de leur firme comptable.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de demander à notre firme comptable le coût qu'elle chargerait pour faire la reddition de compte de la Maison des Jeunes, qui est assurée sur la police d'assurance municipale et pour laquelle la municipalité a délégué un conseiller en la personne de M. Roger Dubé.

Résolution 253-16 INVENTAIRE DES BACS ET TOURNÉE DES DÉTECTEURS

Depuis 2013 aucune tournée des détecteurs n'a pas été effectuée. Le contremaître aimerait qu'en même temps que de faire cette tournée un inventaire des bacs à ordures et à recyclage de toutes les propriétés soit fait.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate M. Doris Dubé pour effectuer cette année la tournée des détecteurs et pour prendre un inventaire de tous les bacs à ordures et à recyclage de chacune des propriétés.

Qu'un envoi collectif soit fait à la population les avisant que cette tournée sera faite à la fin novembre début décembre.

INFORMATIONS MUNICIPALES (suite)

Résolution 258-16 LISTE DES COMPTES À RECEVOIR

Pour 2016 : 8 208.66\$ + 180 \$ mutation + 340.64 \$ intérêts = 8 729.30 \$ (19 fiches).

Tel que requis par le code municipal, article 1022, la secrétaire-trésorière doit, en novembre de chaque année, préparer un état mentionnant tous les montants (mutations, taxes municipales,) restant dus à la municipalité. Chaque élu reçoit une copie de la liste des personnes ayant des dus au 2 novembre.

Que le conseil approuve l'état présenté et qu'un envoi par lettre soit fait à chaque personne apparaissant sur cette liste comme étant endettée envers la municipalité pour toutes taxes municipales, les avisant d'acquitter les montants dus d'ici au 1^{er} décembre. Après ce délai des procédures judiciaires pourront être entreprises par la MRC de Témiscouata.

Qu'une facture de pénalité d'un montant maximal de 20,00 \$ et minimal de 5 % du compte à recevoir, soit chargée pour chaque propriété (matricule) faisant partie de la liste des comptes à recevoir (supérieure à 20 \$) déposée lors de la réunion du conseil du mois de novembre de chaque année en application du règlement adopté en décembre 2008, lors de l'adoption du budget 2009. Et que la Municipalité de Lac-des-Aigles poste une lettre enregistrée d'avis ultime pour le paiement des comptes en souffrance 2016 à ceux dont les comptes seront encore impayés au 1^{er} décembre 2016 et pour lesquels il n'y a aucune entente acceptée pour le paiement.

Résolution 259-16 DATES DES RÉUNIONS DE 2017

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fixe les dates de réunions du conseil de l'année 2017 comme suit : Lundi, le 16 janvier, lundi, le 6 février, lundi, le 6 mars, lundi, le 3 avril, lundi, le 1^{er} mai, lundi, le 5 juin, lundi, le 10 juillet, lundi, le 7 août, mercredi, le 6 septembre, lundi, le 2 octobre, lundi, le 13 novembre et lundi, le 4 décembre 2017.

Dimanche, le 5 novembre 2017 élections

Résolution 263-16 ACTIVITÉ DE PÊCHE SUR GLACE

Nos assurances veulent que l'on spécifie que les bénévoles qui s'occuperont de l'activité de la pêche sur glace le fassent pour la municipalité et non pas l'association.

Donc la résolution # 241-16 est abrogée et remplacée par ce qui suit.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate M. Berthier Beaulieu, contremaître comme responsable de l'aménagement du champ de glace et le forme sur les pratiques sécuritaires sur les champs de glace et mandate aussi le conseiller M. Elzéar Lepage comme représentant municipal pour l'organisation par des bénévoles d'une journée de pêche sur glace en janvier en respect de toutes les consignes de nos assurances (périmètre, prise de mesures de l'épaisseur de la glace, tenue d'un registre,...).

Résolution 264-16 EMPLOYÉ AUX CHEMINS D'HIVER

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles engage comme conducteur de machinerie lourde - 3^e employé aux chemins d'hiver pour 2016-2017 M. Bruno Gendron et qu'il soit inscrit à la formation du 22 novembre sur la ronde de sécurité à Squatec.

Résolution 265-16 VENTE DU CAMION FORD 94

Une pancarte « À vendre » avait été mise sur le camion Ford et avons reçu une offre de 2 000 \$. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte l'offre de la compagnie PHILMAX – 9261-8768 Québec inc. du 35, rue Dufort, Témiscouata-sur-le-Lac G0L 1E0 au montant de 2 000 \$ pour la vente du camion Ford 94 pour les pièces. Et de le retirer de nos assurances.

Résolution 266-16 SUBVENTION RÉSEAU ROUTIER LOCAL – TRAVAUX NORD-DU-LAC

Les travaux sur le chemin du Nord-du-Lac sont terminés pour un coût total de 18 712.37 \$. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin du Nord-du-Lac pour un montant net subventionné de 18 712.37 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports. Que, les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Résolution 268-16 BUDGET 2017 RIDT ET DÉLÉGUÉ

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte le dépôt du budget prévisionnel de la RIDT pour le recyclage et la cueillette des ordures pour l'année 2017 correspondant pour Lac-des-Aigles à un montant de 48 491\$. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles renomme pour 2017 M. Elzéar Lepage comme délégué et M. Michel Dubé comme substitut de la municipalité de Lac-des-Aigles pour la RIDT.

INFORMATIONS MUNICIPALES (suite)

Résolution 269 -16 SOUMISSION POUR LOCATION DE MACHINERIE LOURDE

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles procède par invitation auprès de 3 entreprises de Lac-des-Aigles soit 9125-6230 Québec inc. (Exc. Régis Bérubé), Les Cultures B.M. et Excavation Jean-Guy Roy pour sa demande de soumissions pour la location de machinerie lourde et que l'ouverture des soumissions se fasse à 19 h 30 lundi le 5 décembre 2016.

Résolution 270-16 HAÏTI

Lettre de la ville de Témiscouata qui attristée par ce qui se passe à Haïti (Ouragan Matthew au début du mois d'octobre) contribuera l'équivalent de 1\$/capita et nous invite à se joindre à elle dans cette démarche afin de fournir des vivres et des équipements à Haïti. Leur contribution a été acheminée à la Fondation Serge Marçil (fondation établie en 2009 contre l'indifférence pour l'aide à l'enfance).

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse à la Croix Rouge un montant de 250 \$ pour venir en aide à Haïti.

Résolution 271-16 CAMION PICK-UP

Pick-up usagé disponible chez Yves G. Blouin de Ste-Marie-de-Beauce au prix de 21 500 \$ + 1075 \$ TPS + 2 144,63 \$ TVQ = 24 719,63 \$ (YVES50). Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse l'achat du pick-up Chevrolet Silverado 2014 de chez Yves G. Blouin auto inc. de Ste-Marie-de-Beauce au coût total de 24 719 \$. Que la directrice générale Mme Francine Beaulieu soit autorisée à signer tout document relatif à cet achat et à le faire assurer au coût payé et que M. Berthier Beaulieu, contremaître soit mandaté pour faire l'immatriculation de ce camion Chevrolet 2014. Que cet achat soit payé à même le surplus accumulé.

Résolution 272-16 ASSOCIATION DE DÉVELOPPEMENT DE LA VALLÉE-DES-LACS

Quote-part 2015 et 2016 : soit 534 habitants x 2 ans x 5\$/habitant = 5 340 \$ à payer.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles acquitte ses quote-part pour les années 2015 et 2016 pour un total de 5 340 \$ à l'Association de développement de la Vallée-des-Lacs.

Résolution 273-16 FONDS JEUNESSE TÉMISCOUATA

Lettre demande de financement au Fonds Jeunesse Témiscouata 2016-2017 de 0,25 \$/habitant.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse un financement de 133.50 \$ au Fonds Jeunesse Témiscouata.

Résolution 274-16 LOGEMENTS SOCIAUX

Article dans l'info-Dimanche

Considérant la fin des subventions fédérales pour les loyers de nos personnes âgées en date du premier décembre 2015.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles écrive au ministre fédéral responsable M. Jean-Yves Ducloux afin de lui demander d'assouplir le nouveau programme entré en vigueur le premier avril 2016 afin que les organismes de logements sociaux comme celui de Lac-des-Aigles puissent bénéficier à nouveau de l'aide du gouvernement fédéral dont la fin de leur contrat s'est terminée que quelques mois avant la date de la mise en application du nouveau programme. La fin de ces subventions récurrentes sera très nocive pour notre communauté car nos personnes âgées à faible revenu ne pourront plus se payer ces loyers à prix jadis modiques.

C.C. M. André Bossé, président des Habitations économiques. C.C. M. Guy Caron, député fédéral.

Résolution 275-16 GUIGNOLÉE

En 2016 les bénévoles de la Guignolée passeront de porte en porte dimanche le 4 décembre. Lettre reçue de Véronique Bouchard, présidente du Club Optimiste, demandant la salle du conseil pour dimanche le 4 décembre à compter de midi pour la Collecte des denrées pour les paniers de Noël par les Optimistes. Demande pour l'envoi collectif et demande l'autorisation d'installer au même endroit le sapin de Noël (structure fabriquée l'année dernière).

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de prêter la salle du conseil dimanche le 4 décembre et de défrayer le coût de l'envoi collectif, la salle propre au début, propre à la fin aux Optimistes pour La Guignolée.

Qu'elle autorise le Club Optimiste à installer au même endroit que les années précédentes le sapin de Noël (la structure fabriquée l'année dernière).

INFORMATIONS MUNICIPALES (suite)

Résolution 277-16 GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS

Reconnaissance de la 1^{re} édition de la Grande semaine des tout-petits

ATTENDU que le 20 novembre de chaque année marque la Journée mondiale de l'enfance, notamment pour rappeler qu'un enfant a le droit d'être respecté dans son individualité et de grandir dans un environnement qui lui permette de développer son plein potentiel.

ATTENDU que, bien que la situation des enfants de 0 à 5 ans au Québec soit généralement bonne, un tout-petit sur quatre est vulnérable à son entrée à la maternelle et cette proportion grimpe à un sur trois dans les milieux défavorisés ;

ATTENDU qu'il est démontré que les interventions dès la petite enfance ont des effets durables sur la réussite des tout-petits à l'école et dans la vie ;

ATTENDU que les municipalités contribuent directement à l'amélioration de la qualité de vie et au mieux-être des familles en mettant en place des environnements physique et social de qualité, des services accessibles, des mesures, des politiques ou des règlements dans tous leurs champs de compétence ;

ATTENDU qu'un milieu de vie mobilisé en faveur du développement global des tout-petits est un milieu de vie attrayant qui procure une qualité de vie à l'ensemble de sa population ;

ATTENDU que les enfants de 0-5 ans sont des personnes en développement qui seront nos citoyens de demain ;

ATTENDU que la Table COSMOSS -9 mois/5 ans, regroupe 10 partenaires, travaille au mieux-être de 799 enfants, notamment sur le territoire de la municipalité de Lac-des-Aigles, afin de favoriser une entrée scolaire réussie.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles s'engage en faveur des tout-petits en soulignant la 1^{re} édition de la Grande semaine des tout-petits, ayant lieu du 20 au 26 novembre 2016 ;

Que la Municipalité Lac-des-Aigles salue le travail des partenaires de la Table COSMOSS -9 mois/5 ans afin de favoriser le développement global des tout-petits dans la municipalité ;

Que les élus de la municipalité joignent leurs voix aux signataires de la Lettre des grands à chacun des tout-petits.

Résolution 283-16 TAXES À RECEVOIR – LETTRE ULTIME ET PROCÉDURES DE RECouvreMENT

Le 9 novembre 2016 la facture de pénalité adoptée à la réunion de novembre a été postée aux contribuables ayant des dus, ceux-ci avaient jusqu'au 2 décembre pour payer. 9 dossiers. Pour un total de 3077.17 \$.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles poste une lettre enregistrée et une autre non enregistrée d'avis ultime pour le paiement des comptes en souffrance 2016 pour ceux dont les comptes sont encore impayés au 5 décembre 2016 et pour les comptes pour lesquels il n'y a aucune entente acceptée pour le paiement d'ici le 13 décembre 2016 (en 2015 : 6 propriétaires).

Et qu'elle adopte, suite aux paiements ou ententes qu'elle recevra, la liste qui en résultera pour envoi à la MRC le 16 décembre prochain pour vente pour taxes non-payés tel que requis à l'article 1023 du Code municipal.

Qu'elle officialise cette liste des contribuables endettés envers la municipalité telle que présentée par la directrice générale et en autorise l'envoi à la Commission scolaire afin de l'informer de son intention de vendre pour non-paiement de taxes et demande à la commission scolaire de vérifier les adresses et de les corriger, s'il y a lieu, et de se préparer à fournir le montant des arrérages de taxes scolaires dues pour ces immeubles, à une étape ultérieure tel que requis dans la procédure de la MRC.

La Municipalité délègue le conseiller M. Michel Dubé ou l'inspecteur M. Berthier Beaulieu ou le maire M. Claude Breault pour assister à la vente et pour acquérir les immeubles au nom de la municipalité, si évidemment, il n'y a pas preneur.

Résolution 284-16 SURPLUS – FOSSES SEPTIQUES, MODERNISATION

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles transfère les revenus vidange des fosses septiques (01-21218) de 2016 soit 8 000 \$, car aucune vidange de faite, dans le surplus accumulé affecté fosses. Le solde du surplus accumulé affecté fosses sera de 17 970 \$ (déc. 2016).

Que la municipalité transfère 7 820 \$ de son surplus annuel, (en 2015 transfère 5 000 \$ solde rendu à 10 000 \$) pour la 3^e année de 3 ans (2014-2015-2016) pour la modernisation, dans le fond : surplus accumulé affecté modernisation de l'évaluation (55-991000-005). (Un total (tx incluses) de 17 820.20 \$.

INFORMATIONS MUNICIPALES (suite)

Résolution 285-16 PROJET PAVILLON PIC150

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte l'entente de contribution M-30 ainsi que ses annexes A, B, C et D, de l'Agence de développement économique du Canada pour son projet 400051152, tel que soumis pour une subvention de 58 253 \$ (50 % net du coût estimé).

Qu'elle mandate et autorise la directrice générale Mme Francine Beaulieu à signer cette entente en son nom.

Qu'elle demande à Développement économique Canada dans le cadre de son Projet 400051152, de reporter la date du début du projet du 1^{er} février 2017 au 1^{er} avril et la date de fin du 31 août au 31 décembre 2017.

Résolution 286-16 ADOPTION DU RÈGLEMENT # 140-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 123-14

Considérant que le conseil peut, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, adopter des règlements d'urbanisme et les modifier suivant les dispositions de ladite loi ;

Considérant que le conseil désire modifier son Règlement de zonage # 123-14 ;

Considérant que le conseil croit que les contraintes imposées aux bâtiments accessoires à usage résidentiel ne répondent pas aux besoins des citoyens de la municipalité ;

Considérant que le conseil croit que les superficies maximales pour lesdits bâtiments pourraient être augmentées selon le modèle de la Municipalité de Biencourt ;

Considérant que le présent projet de règlement a pour but d'amender le Règlement de zonage numéro 123-14 pour modifier l'article 7.4 relatif aux bâtiments accessoires desservant un usage résidentiel ;

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 8 septembre 2016 ;

Considérant que ce 2^e projet de règlement a fait l'objet tel que requis d'une consultation publique ;

Considérant que ce règlement était sujet à approbation référendaire, la tenue d'un registre d'enregistrement a eu lieu mercredi le 23 novembre de 9 h à 19 h au 73, rue Principale.

Considérant qu'aucune personne n'est venu s'enregistrer pour faire cette demande ;

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles adopte règlement # 140-16 modifiant le règlement de zonage # 123-14 comme suit sans modifications au 1^{er} projet :

ARTICLE 1 : Préambule

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

ARTICLE 2 : Titre du règlement

Le présent règlement s'intitule : « Règlement # 140-16 modifiant le règlement de zonage # 123-14 afin d'adapter aux besoins des citoyens les normes concernant l'implantation des bâtiments accessoires à usage résidentiel sur le territoire de la municipalité ».

ARTICLE 3 : Territoire assujetti

Le présent règlement s'applique sur la totalité du territoire de la municipalité de Lac-des-Aigles

ARTICLE 4 : Personnes assujetties

Toute personne morale de droit public ou de droit privé et toute personne physique est assujettie au présent règlement. Le gouvernement du Québec, ses ministres et les mandataires de l'État québécois sont soumis à son application suivant les dispositions de l'article 2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chapitre A-19.1).

ARTICLE 5 : Validité

Le conseil adopte le présent règlement dans son ensemble et également chapitre par chapitre, article par article, alinéa par alinéa, paragraphe par paragraphe, sous-paragraphe par sous-paragraphe, de manière à ce que, si un chapitre, un article, un alinéa, un paragraphe ou un sous-paragraphe de ce règlement était ou devait être un jour déclaré nul, toute autre disposition de ce règlement demeure en vigueur.

INFORMATIONS MUNICIPALES (suite)

ARTICLE 6 : Modification au règlement de zonage, nature des bâtiments accessoires autorisés

6.1 L'article 7.4 du règlement de zonage numéro 123-14 est modifié en remplaçant le texte du premier paragraphe du premier alinéa par le suivant :

- 1° Nature des bâtiments accessoires autorisés :
 - a. Garages ;
 - b. Remises ;
 - c. Gazébos ;
 - d. Serres ;
 - e. Abris d'auto ;
 - f. Abris pour animaux conformes au Chapitre 13.

6.2 L'article 7.4 du règlement de zonage numéro 123-14 est modifié en remplaçant le texte du troisième paragraphe du premier alinéa par le suivant :

- 3° Hauteur, nombre et superficie du bâtiment accessoire :
 - a. La hauteur maximale d'un bâtiment accessoire est celle prescrite pour le bâtiment principal ;
 - b. La superficie et le nombre de bâtiments accessoires sont calculés proportionnellement à la superficie du terrain de la manière suivante :
 - i. Terrain dont la superficie est égale ou inférieure à 1500 mètres carrés :
 1. Un maximum de trois bâtiments accessoires est autorisé par terrain ;
 2. La superficie au sol maximale totale autorisée pour l'ensemble des bâtiments accessoires est de 100 mètres carrés ;
 - ii. Terrain dont la superficie est supérieure à 1500 mètres carrés et inférieure à 3000 mètres carrés :
 1. Un maximum de trois bâtiments accessoires est autorisé par terrain ;
 2. La superficie au sol maximale totale autorisée pour l'ensemble des bâtiments accessoires est de 115 mètres carrés ;
 - iii. Terrain dont la superficie est égale ou supérieure à 3000 mètres carrés :
 1. Un maximum de quatre bâtiments accessoires est autorisé par terrain ;
 2. La superficie au sol maximale totale autorisée pour l'ensemble des bâtiments accessoires est de 150 mètres carrés.

ARTICLE 7 : Dispositions finales

Le présent règlement entre vigueur selon la Loi après approbation de la MRC de Témiscouata.

Résolution 287-16 ADOPTION DU RÈGLEMENT # 141-16 DU REPORT DES SÉANCES ORDINAIRES DE JUILLET ET SEPTEMBRE

ATTENDU QUE les assemblées régulières du conseil se tiennent le premier lundi de chaque mois ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 148 du Code municipal, le conseil peut par règlement déplacer la date d'une assemblée ordinaire ;

ATTENDU QU'il y a lieu lorsque la Confédération est un samedi ou un dimanche de déplacer l'assemblée régulière du conseil du premier lundi de juillet au deuxième lundi de juillet ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 7 novembre ;

QUE le conseil municipal de Lac-des-Aigles ordonne et statue, par le présent règlement, ce qui suit :

1. L'année où la Confédération (1er juillet) est un samedi ou un dimanche, l'assemblée régulière du conseil de juillet est déplacée au deuxième lundi du mois ;
2. L'assemblée régulière du conseil du mois de septembre est désormais fixée au mercredi suivant ;
3. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

INFORMATIONS MUNICIPALES (suite)

Résolution 288-16 RECOMMANDATION DE SERVITECH

Lettre de Servitech accompagnée du résumé de l'examen du rôle d'évaluation foncière en vigueur au Lac-des-Aigles (2015-2016-2017).

Dont la conclusion est que l'équilibrage est facultative et nous suggère une reconduction du rôle.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte la recommandation de sa firme d'évaluation Servitech et demande la reconduction du rôle d'évaluation triennal actuel pour le prochain cycle triennal 2018-2019-2020.

Résolution 289-16 FORMATION CONDUITE DE CAMIONS DE DÉNEIGEMENT

Une formation en conduite de camions de déneigement est organisée par Emploi Québec en janvier. Subvention à 50 % (sauf bénéficiaires marginaux). Que la Municipalité de Lac-des-Aigles inscrive M. Bruno Gendron à la formation « Conduite de camions de déneigements » et accepte de défrayer sa partie, pour un projet estimé de 2 109,60 \$. Cette inscription est conditionnelle à l'acceptation par Emploi Québec BSL de notre demande. Que Mme Francine Beaulieu, directrice générale soit autorisée à signer tout document relatif à ce projet. Que M. Bruno Gendron soit remboursé pour ses déplacements et repas sur présentation de pièces justificatives à la fin du mois. Formation du 9 au 20 janvier 2017. Une semaine de jour et une de soir.

Résolution 290-16 RIDT – VIDANGES SUPPLÉMENTAIRES

Il arrive parfois que des citoyens demandent une 2^e vidange de leur fosse septique. La RIDT qui les facturait directement a de la difficulté à se faire payer.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte que la RIDT facture directement la municipalité de Lac-des-Aigles pour ces 2^e vidanges et qu'à son tour elle facture le contribuable. Ce compte sera assimilable à un compte de taxes.

Les contribuables ayant besoin de ce 2^e service devront en faire la demande à la municipalité.

Résolution 293-16 LOISIRS – GESTION ADMINISTRATIVE

Le comité des Loisirs a remis les clés de la bâtisse et avait demandé que la municipalité prenne en charge le tout et que le comité continuerait à organiser des activités. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de prendre la gestion de l'immeuble, électricité, téléphone, entretien bâtisse et infrastructures, gestion des employés, ... Et entérine l'envoi collectif fait le 30 novembre afin de rechercher un animateur-animateur des Loisirs engagé à 10,75 \$ pour 47 heures pour être entrepreneure, ... pendant 3 mois.

Résolution 294-16 LOISIRS - GL

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise la directrice générale à effectuer tous les transferts de comptes : Hydro-Québec, téléphone Déry, CSST, ... Et l'autorise aussi à créer un département Loisirs pour les paies, retenues, Hydro, téléphone.....

Résolution 295-16 LOISIRS - NOTAIRE

La bâtisse est au nom des Loisirs. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles choisisse le notaire Harold Thibeault pour s'occuper du transfert de la propriété des Loisirs inc. au nom de la municipalité. Et mandate la directrice générale Mme Francine Beaulieu et le maire M. Claude Breault à signer tout document relatif à ce transfert.

Résolution 296-16 LOISIRS

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate Mme Francine Beaulieu, responsable de la gestion des clés et des locations du local des Loisirs.

Les contribuables devront faire la location et payer les frais à l'édifice municipal avant la journée de la location et ce, sur les heures de bureau.

Résolution 297-16 LOISIRS

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate Mme Francine Beaulieu, responsable de la gestion des clés et des locations du local des Loisirs. Les contribuables devront faire la location et payer les frais à l'édifice municipal avant la journée de la location et ce, sur les heures de bureau.

Résolution 298-16 LOCATION DE MACHINERIE

La Municipalité a demandé des soumissions par invitation auprès de 3 entrepreneurs de Lac-des-Aigles. L'ouverture des soumissions se fait publiquement à 19 h 30 à la séance du conseil de lundi 5 décembre 2016. Le nombre de soumissions reçues en 2016 : (1) d'Excavation Régis Bérubé. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles avise le contremaître municipal M. Berthier Beaulieu d'utiliser la machinerie nécessaire selon le meilleur taux,

INFORMATIONS MUNICIPALES (suite)

Résolution 299-16 DEMANDE DE LA BIBLIOTHÈQUE – BUDGET 2017

Pour 2017 : Lettre du comité de la bibliothèque demandant 4000 \$ comme par les années antérieures en spécifiant quelques dépenses : 2000 \$ en aide, 800 \$ pour du mobilier et paie pour le travail extra de Lise Leblanc. Liste aussi des activités réalisées en 2016. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte la demande pour 2017.

Résolution 300-16 APPUI À LA FQM SUR LE PROJET DE LOI N° 106, LOI CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE 2030 ET MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES

CONSIDÉRANT que le 7 juin 2016, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, M. Pierre Arcand, rendait public le projet de loi n° 106, *Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives* ;

CONSIDÉRANT que les préoccupations les plus souvent soulevées par le milieu municipal, notamment au regard de ses responsabilités en matière d'aménagement du territoire, de sécurité publique et civile, d'environnement et de développement durable portent sur le développement rapide des ressources énergétiques non renouvelables (gaz de schistes, substances minérales, pétrole conventionnel, etc.) ;

CONSIDÉRANT qu'il nous apparaît pertinent d'impliquer activement le milieu municipal pour concilier les enjeux environnementaux, sociaux et économiques soulevés par les activités, ce qui n'est pas le cas du projet de loi sur les hydrocarbures ;

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a présenté son mémoire à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles le 17 août dernier ;

CONSIDÉRANT que les recommandations du mémoire de la FQM soulèvent les préoccupations des MRC et des municipalités locales en regard de la protection des pouvoirs des instances municipales en aménagement du territoire, de l'autonomie locale et de la protection de l'environnement et de l'eau ;

CONSIDÉRANT qu'en réponse aux recommandations formulées par la FQM dans son mémoire, le ministre, M. Pierre Arcand a déposé 80 amendements mineurs au projet de loi n° 106 le 29 septembre 2016 ;

CONSIDÉRANT que le ministre a répondu à certaines demandes formulées par la FQM sans pour autant abolir la préséance du développement des hydrocarbures sur l'aménagement du territoire ;

CONSIDÉRANT que, lors de l'assemblée générale le 1^{er} octobre dernier, les membres ont adopté une résolution afin de mobiliser la FQM sur les amendements à apporter au projet de loi sur les hydrocarbures ;

D'ADOPTER un moratoire de 5 ans sur l'usage des techniques d'extraction des hydrocarbures non conventionnelles, telles que la fracturation hydraulique et la stimulation des puits à l'acide ;

D'ABROGER l'article 246 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui donne priorité aux permis miniers, gaziers et pétroliers sur les schémas d'aménagement des MRC de même que sur les règlements de zonage et de lotissement des municipalités ;

D'ACCORDER le pouvoir à la MRC de désigner des zones, où la protection et la production gazières et pétrolières seraient interdites ;

DE DEMANDER au gouvernement d'octroyer aux municipalités le pouvoir de déroger aux normes provinciales prévoyant des distances séparatrices entre les installations des sociétés gazières et pétrolières, les sources d'eau potable et les habitations pour imposer des normes plus sévères lorsqu'elles le jugent nécessaire ;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à M. Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, à M. Davis Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et à M. Richard Lehoux, président de la FQM. **-16.**

Résolution 301-16 DOSSIERS INSPECTEUR

3 dossiers de nuisance : 2 sur le chemin du Nord-du-Lac et 1 sur le chemin du rang Bédard

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise notre inspecteur à entreprendre les démarches afin de régler avec les 2 dossiers du chemin Nord-du-Lac et lui demande de modifier notre règlement sur les nuisances afin de le rendre plus précis.

Résolution 302-16 FÉLICITATIONS POMPIERS

Nos 6 pompiers en formation Pompier 1 ont réussi leur examen pratique donc ont obtenu leur grade Pompier 1.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles félicite les 6 pompiers ayant réussi la formation Pompier 1 (étaient en formation depuis 2014), soit à Mesdames Manon Malenfant et Josée Sirois et à Messieurs Yves Beaulieu, Étienne Leblanc-Breault, Gabriel Morin et Matthew Nilson.

INFORMATIONS MUNICIPALES (suite)

Résolution 303-16 DEMANDE DE COMMANDITE POUR VOYAGE ÉTUDIANT – ÉCOLE SECONDAIRE VALLÉE-DES-LACS

Lettre de la directrice de l'École secondaire Vallée-des-Lacs Mme Valérie Trudeau et de M. Jocelyn St-Pierre, enseignant d'anglais et responsable du projet Persévérance New York, demandant un commanditaire pour un voyage prévu en mai prochain à New York pour 40 élèves de 3^e- 4^e et 5^e secondaire.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles donne un montant de 250\$ pour ce voyage.

Résolution 305-16 ÉVEIL À LA LECTURE

La Maison des familles du Témiscouata (Biencourt) demande une aide de 100 \$ pour offrir des livres aux enfants dans le cadre du programme d'éveil à la lecture. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse 100 \$ à la Maison de la Famille du Témiscouata pour aider à acheter des livres.

Résolution 306-16 PLAN D'INTERVENTION

Facture de CIMA+ pour 80 % d'avancement des travaux, le PI devrait nous être remis d'ici le 15 décembre

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles acquitte cette facture correspondant à 80 % du montant forfaitaire (Réso 15-16) à CIMA+.

Résolution 307-16 ENSEMENCEMENT - PROJET

Projet monté par M. Serge Demers.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles s'inscrive au Programme de soutien pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau.

Qu'elle désigne Mme Francine Beaulieu comme personne autorisée à agir en son nom et M. Serge Demers responsable terrain.

Et qu'elle atteste que le plan d'eau est accessible gratuitement à tous les pêcheurs pendant toute la saison de pêche de l'espèce ensemencée.

Résolution 308-16 TAUX D'INTÉRÊT

Le taux d'intérêt à facturer pour ceux n'ayant pas tout payé le branchement doit être déterminé pour 2016. En 2015 avait été fixé à 5 %. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fixe le taux d'intérêts à 5 % pour les branchements ayant un solde.

Résolution 309-16 ZUMBA

La présente est pour vous demander de renouveler le prêt de la Salle municipale, pour la session de Zumba hiver 2017. Je n'ai pas de date fixée encore, mais LA session débiterait dans la semaine du 9 janvier 2017 ET se terminerai dans la semaine du 6 mars 2017. Il y aurait une session Zumba Fitness (adultes) les lundis ou mardis et une session Zumba Kids (enfants) les jeudis, toutes les 2 d'une durée de 10 cours.

Je tiens aussi à vous remercier de votre confiance et de votre grande générosité. Donc, en mon nom et celui de tous mes participants, Merci !! Cordialement, Cindy Bérubé Ouellet, Instructeur de Zumba certifié

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de prêter gratuitement la salle communautaire pour la formation de Zumba adulte prévue les lundis ou mardis (de 19 h à 20 h) pour environ 10 semaines débutant le 9 janvier et terminant vers le 6 mars et aussi pour le Zumba enfant les jeudis (de 18 h 15 à 19 h 15) pour aussi 10 semaines. La salle doit être remise propre après chaque utilisation.

Correspondance (octobre-novembre-décembre)

1. Reçu de la Caureq un chèque de 1151,40 \$ comme redistribution des excédents 2015-2016.
2. Courriel du MDDELCC du 16 septembre nous informant que la date pour la formation des opérateurs en eaux usées a été reportée du 1^{er} janvier 2017 au 30 juin 2018.
3. Camping Québec nous envoie la nouvelle attestation du camping Parc Natur'Ailes qui demeure 1 étoile.
4. Lettre de Revenu Québec concernant les modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles qui sera dorénavant administré par Revenu Québec, ...
5. Bulletin de la FQM – Projet d'entente entre la FQM, la SHQ et le ROHQ visant à encadrer le projet de restructuration du réseau des offices d'habitations municipaux, ...
6. Un communiqué de la SEPAQ annonçant des investissements de 2,2 M\$ dans le Parc national du Lac-Témiscouata.

INFORMATIONS MUNICIPALES (SUITE)

7. *Communiqué de presses du 17 octobre 2016, de l'OBV du fleuve Saint-Jean sur le lancement d'un projet de Carnets de santé des lacs dans la MRC de Témiscouata. 10 lacs ont été sélectionnés pour l'année 2016-2017 dont le lac des aigles. La sortie des carnets est prévue pour le mois d'août 2017.*
8. *La formation sur les rondes de sécurité donnée par FormaLourd aura lieu à Squatec mardi, le 22 novembre de 8h à 12h. 5 personnes y ont été inscrites (Résolution # 235-16).*
9. *Reçu de la CAUREQ une lettre par courriel le 22 septembre, nous informant que l'initiative précoce des manœuvres de RCR est le déterminant majeur de la réussite d'une défibrillation. La RCR peut doubler ou même tripler les chances de survie. Et l'accès rapide à un défibrillateur externe automatisé (DEA) disponible à proximité d'un citoyen témoin d'un arrêt respiratoire (ACR) vient garantir au patient les meilleures probabilités de survie.*
10. *Lettre de la COOP de Squatec qui fêtant son 75^e anniversaire de fondation, nous demande notre support financier pour les aider à défrayer une partie des dépenses pour que cette occasion exceptionnelle soit une réussite. Une visibilité publicitaire de notre organisation sera faite tout au long de l'année.*
11. *La MMQ suite à l'analyse thermographique – Félicitations. Elle nous confirme que les travaux ont été exécutés à leur satisfaction.*
12. *Reçu de la MRC un chèque comme 3^e versement revenu éolien et redistribution spéciale de 20 690.19 \$ le 1 décembre 2016. Portant le total à 42 943.83 \$.*
13. *Reçu en dépôt la 2^e tranche de la subvention pour le réseau routier local, le 4 novembre au montant de 178 69 \$.*
14. *Reçu par dépôt direct la subvention (D'Amour) 2016 pour 10 000 \$ le 1 décembre 2016.*
15. *Lettre reçue du directeur général des élections nous informant de modifications à la Loi sur les élections et les référendums : le montant des dons qui doit être inscrit sur la liste des donateurs passe de 100 \$ à 50 \$, tout don de 50 \$ et + doit être fait au moyen d'un chèque,... Copies remise à chaque élu.*
16. *Concept ASR nous offre des panneaux de limitation de vitesse à 2995 \$.*
17. *Reçu de la MRC une résolution d'appui à la municipalité Les Escoumins concernant l'obligation d'installation de compteurs d'eau.*
18. *Formulaire de Desjardins – Fonds d'aide au développement du milieu.*
19. *Reçu du Comité Gymkhana une lettre de remerciement.*
20. *La RJDJ qui organisera son 2^e Bazar écolo recherche une municipalité intéressée à être hôtesse de ce bazar au printemps 2017.*
21. *Courriel de la MRC nous informant de la création d'un espace « Rabaska, espace collaboratif », dans les locaux de la MRC, 7 aires de travail accessibles aux entrepreneurs,...*

TAXES MUNICIPALES ET PAIEMENTS

Suite à la dernière mise à jour du rôle, les nouveaux numéros de lots dus à la Réforme cadastrale sont maintenant en vigueur. Les nouveaux numéros de lots portent des chiffres comme « 5 456 261 » et non plus P 24 Rg 02 Canton Biencourt.

De nombreux dossiers ont été modifiés et portent maintenant un nouveau numéro de matricule commençant par « F », veuillez modifier votre numéro de fiche dans Accès D afin que votre paiement soit mis dans la bonne.

BACS DE RECYCLAGE ET D'ORDURES

Rappel : En cette période hivernale il est demandé de ramasser ses bacs le jour même de la collecte afin de ne pas nuire aux travaux de déneigement. À noter que chaque contribuable est responsable de ses bacs en cas de bris ou de vols, les coûts de remplacement seront à la charge du contribuable.

CHIENS

Tous les chiens doivent être sous le contrôle de leur maître en tout temps (en laisse, sur leur terrain clôturé,..). On appelle le 911 lorsqu'un chien se retrouve sur notre propriété. Merci à tous les propriétaires de chiens de respecter ce règlement et de rendre ainsi notre village plus accueillant.

DÉCEMBRE « 2016 » INFO BIBLIOTHÈQUE

📖 Livres récemment achetés

Quelques livres ont été achetés depuis la dernière parution du journal soit depuis septembre dernier :

Pour les adultes

<i>SUITE DES SÉRIES QUE L'ON A :</i>		
Tome 5	Les héritières de Salem	Caroline Barré
Tome 2	Dans le regard de Luce	Pauline Gill
Tome 2	La marche des nuages	Josée Ouimet
<i>NOUVELLES SÉRIES :</i>		
Tome 1 et 2	Sur les berges du Lac Brûlé	Michel Langlois
Tome 1 et 2	Sur les berges du Richelieu	Jean-Pierre Charland
Tome 1	Le bonheur des autres	Richard Gougeon
Tome 1-2	Il était une fois Québec	Michel Langlois
Tome 1 à 4	Un voisinage comme les autres	Rosette Laberge

Pour les enfants

<i>SUITE DES SÉRIES QUE L'ON A :</i>		
Tome 9	Léa Olivier	Catherine Girard Audet
Tome 10	Le journal d'un dégonflé	Jeff Kinney
Tome 7	Henderson's boy	Robert Muchamore
Tome 7	Ouate de phoque	Camille Beaumier
Tome 6	Les filles modèles	Marie Potvin
Tome 7	Bines	
Tome 12	Le journal d'Alice	Sylvie Louis
Tome 8	Les soucis d'un Sansoucy	Jean Morin
Tome 6	Défense d'entrée	Caroline Héroux
	Juliette à Québec	Roseline Brassat
Tome 3	La bande des quatre	Alain M » Bergeron
Tome 3	Pénélope la parfaite	Chrissie Perry
Tome 5-6-7	CHI	Konami Kanata
Tome 9-10	Le journal d'une grosse nouille	Rachel Renée Russell
Tome 3	Zazie	Marie-Renée Lavoie
Tome 4	BDBiodome	Yohann Morin
<i>LIVRES SANS SÉRIES :</i>		
	Le bal des zombies	Sylvie Payette
	Madame Wenham	Patrick Sénécal
	Sept comme setteur	Patrick Sénécal

INFO BIBLIOTHÈQUE (suite)

Animations

Il y a eu 25 enfants et 13 adultes qui sont venus écouter le conte à l'halloween, merci à vous tous pour la belle participation.

Mercredi le 21 décembre aura lieu l'animation de Noël à 18 h 30.

QUAND JE SERAI GRAND JE SERAI LE PÈRE NOËL!



Voici l'histoire d'un petit garçon qui s'appelait...Noël ! Un jour d'hiver, alors qu'il se promenait dans la forêt près de sa maison, Noël s'arrêta devant un grand sac rouge sur lequel était déposée une mystérieuse lettre...

Un conte interactif suivi d'une activité de prolongement pour vérifier la compréhension de l'histoire ainsi qu'un bricolage et d'une collation aux couleurs de Noël.

Horaire

Les 26-28 décembre ainsi que les 2 et 4 janvier la bibliothèque sera fermée.

Statut facebook



La bibliothèque a maintenant un statut facebook n'hésitez pas à aller le consulter pour les animations, les nouveautés achetées, les expositions. Nous y mettrons toutes informations pertinentes reliées à la bibliothèque. www.facebook.com/bibliothequelacdesaigles

Bel hiver et joyeux temps des fêtes à tous !

Le comité de la bibliothèque

DÉVELOPPEMENT

La municipalité a prévu dans son budget 2017, les montants nécessaires à l'AVDL (Association de développement de la Vallée-des-Lacs), soit 5 \$ par habitant (528 x 5 \$) pour 2 640 \$: Nous avons aussi budgétisé 7 276 \$ pour notre quote-part, à la MRC, une partie de ce dernier montant nous donne la possibilité de récupérer 10 500 \$ par année pour des projets locaux. Notre projet de réfection du Centre des loisirs a coûté 20 000 \$ (patinoire et bâtiment).

Cette réfection est totalement réalisée et fut financée par 8 500 \$ provenant de la municipalité, 8 500 \$ provenant du Fonds de Développement du Territoire et par le comité Gymkhana pour 3 000 \$. À cet égard, je vous invite à visiter le Centre des loisirs et à constater par vous-même les améliorations apportées autant en haut, en bas, qu'à l'extérieur.

La municipalité investit donc 10 000 \$ en 2017 dans le développement économique ; certains diront que c'est peu ! Mais il y a d'autres acteurs importants qui ont le mandat de promouvoir et de susciter le développement économique. Il y a la S.A.D.C (Société d'aide au développement des collectivités) du Témiscouata (au niveau fédéral), le Carrefour Jeunesse Emploi du Témiscouata et le Service de développement de notre MRC. Ce Service est offert par 5 agents compétents et gère une enveloppe budgétaire respectable provenant de Québec et des revenus de notre parc éolien. Donc les éventuels promoteurs peuvent se présenter à la MRC pour obtenir de l'aide technique et /ou monétaire. Contacter M. Steve Murray, coordonnateur au 1-877-303-6725, poste 4431 ou par courriel : smurray@mrctemis.ca

Claude Breault

LA VIE SCOLAIRE

« Small is beautiful » dit le dicton ; encore cette année notre petite école secondaire Vallée-des-Lacs arrive première pour l'ensemble du Bas-Saint-Laurent au classement de l'institut Fraser. Notre école fait encore bonne figure avec une note de 7.6 et est suivie par l'école secondaire de Cabano avec 7, puis la grosse école secondaire de Rivière-du-Loup avec 6.2. Cette évaluation et cette note globale sur 10 a été développée par l'institut Fraser de Montréal afin de mesurer la performance des écoles. Elle se base à la fois sur les résultats des élèves, le taux de retard et l'écart entre les sexes.

La commission scolaire a déposé pour consultation : 1) son plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles, 2) les actes d'établissement des écoles et de l'éducation des adultes et 3) les critères d'inscription et les règles de répartition des élèves dans les écoles pour les 3 prochaines années. Il n'y a rien qui change pour notre secteur ; les 3 écoles primaires restent telles quelles ainsi que l'école secondaire, conservant les mêmes services. Les clientèles scolaires prévues pour les 3 prochaines années sont pour le secondaire : 88/91/95, pour le primaire Lac-des-Aigles 32/34/32, pour le primaire Biencourt 26/25/21 et le primaire Squatec 37/35/35. Les années ultérieures à celles-ci seront fort difficiles pour l'ensemble du secteur dû à une chute dramatique des naissances.

Pour terminer sur une note positive, la direction et les 4 équipes-écoles ont élaboré un magnifique projet « Jeunesse en musique ». Le projet permettra aux jeunes de 10 à 17 ans de vivre une expérience musicale de groupe et de s'initier à un instrument de musique. Son coût est de 22 450 \$ pour les 2 premières années (11 500 \$ et 10 950 \$). Les 3 municipalités participent pour 3 000 \$ chacune (2 000 \$ cette année et 1 000 \$ la deuxième année). C'est un projet rassembleur ! Nos succès, nous le devons à l'ensemble du personnel qui se dévoue pour le bonheur et la réussite de nos jeunes. Merci.

Claude Breault, commissaire

Un Carnet de santé pour le lac des Aigles !



L'équipe de l'Organisme de Bassin Versant (OBV) du fleuve Saint-Jean s'est rendue au lac des Aigles cet été pour prélever des échantillons et prendre des données sur le lac. L'objectif est d'avoir une idée de l'état de santé général du lac et suggérer des actions pour sa protection. Les informations récoltées seront présentées dans un Carnet de santé de lac et accessibles à tous.

Le Carnet de santé est un document qui regroupe et vulgarise, surtout par des cartes, des tableaux et des figures, les connaissances sur le lac. D'une trentaine de pages, il sera un précieux outil de protection du lac pour la communauté.

Neuf autres lacs de la MRC du Témiscouata font aussi l'objet d'un Carnet de santé. Leur sortie est prévue pour le mois d'août 2017. Ils seront disponibles en ligne sur le site Internet de l'OBV du fleuve Saint-Jean et en version imprimée dans les bureaux des municipalités concernées.

Vous êtes un riverain, un pêcheur, un citoyen averti ? Nous vous invitons à nous contacter pour nous transmettre vos observations sur le lac des Aigles. Que ce soit à propos de la faune et des plantes aquatiques, une coloration anormale de l'eau que vous avez déjà observée par le passé ou pour nous transmettre de belles photos du lac, n'hésitez pas à nous joindre !

Kim C. Charbonneau, Chargée de projet lacs@obvfleuvestjean.com
www.obvfleuvestjean.com 418-899-0909

D'une initiative de l'OBV du fleuve Saint-Jean, ce projet est rendu possible grâce à un soutien financier de 25 000\$ provenant du Fond de développement des territoires de la MRC de Témiscouata, ainsi qu'aux contributions de différents partenaires, dont la municipalité de Lac-des-Aigles.

« La santé d'un lac, c'est fragile ! »

Information importante

Chauffage de l'Église

Voici les données des factures de chauffage et électricité. Pour l'année 2015.

De Janvier à Décembre nous avons payé une somme de : 10,732.17

De Décembre 2015 à Novembre 2016, si je vais avec la date des factures reçues nous avons payé en électricité la somme de : 5204.18

Nous avons transformé le chauffage électrique au chauffage à l'huile le 4 février 2016 avec une première facture d'huile de : 898.43.

***Une deuxième facture le 29 mars 2016 au montant de : 1086.35
Et la troisième facture au montant de 775.28. Les tanks ont été remplis vers la fin de septembre. Les trois montants s'élèvent à : 2760.06***

Nous avons fait une économie de : 2767.93

Merci de comprendre pourquoi les célébrations hivernales sont à la sacristie, sauf en raison de funérailles.

Pauline Lepage (Présidente de Fabrique)



SAVIEZ-VOUS QU'IL EXISTE UN MOYEN DE SE DÉPLACER DANS VOTRE SECTEUR ?

SAVIEZ-VOUS QUE VOUS N'AVEZ AUCUNEMENT BESOIN D'ÊTRE HANDICAPÉ POUR UTILISER CE SERVICE ?

SAVIEZ-VOUS QU'IL VOUS EN COÛTERA QUE 3.75\$/PAR DÉPLACEMENT ET 7.50\$ POUR UN ALLER-RETOUR ?

SAVIEZ-VOUS QUE VOUS POUVEZ UTILISER CE SERVICE VERS D'AUTRES MUNICIPALITÉS AU TÉMISCOUATA DU MARDI AU VENDREDI ?

SAVIEZ-VOUS QU'IL EST POSSIBLE D'ALLER À RIVIÈRE-DU-LOUP MARDI ET VENDREDI À CHAQUE SEMAINE À COÛT ABORDABLE ?

COMPOSER LE 418-899-2189 OU LE 1-800-350-2189 POUR PLUS D'INFORMATIONS



Nouvelles de votre Club Optimiste !!

Nous voulons vous remercier Aiglois et Aigloises pour votre grande générosité lors de la Guignolée du 4 décembre dernier !! Un montant de 717.56 \$ incluant un pont payant de 269.10 \$ a été amassé ainsi que beaucoup de denrées. WOW !!

MERCI BEAUCOUP !!!!

Nous voulons également remercier tous les bénévoles, les membres optimistes ainsi que les lutins ayant participé à la réalisation de cette journée !!

Merci à monsieur Guido Pelletier pour son traîneau installé sur notre char allégorique ainsi qu'à monsieur Doris Dubé pour la photo. Merci également à madame Julie Ouellet d'assurer le fonctionnement de la musique dans le clocher de l'église pendant la période des Fêtes.

Nous vous souhaitons de très Joyeuses Fêtes !!

Vous voulez joindre les rangs du Club Optimiste ? Contactez-nous !

Véronique Bouchard, présidente 418-779-2029

Valérie Patoine, secrétaire-trésorière 418 779-2922



**Ne jetez pas
votre sapin naturel
à la poubelle!**

**Valorisez votre arbre de Noël
APPORTEZ-LE À VOTRE ÉCOCENTRE
ou à un lieu de dépôt près de chez-vous**

N'oubliez pas de retirer les lumières et les guirlandes!
Informez-vous auprès de votre bureau municipal
ou au 418.853.2220 www.ridt.ca



**ÉCOCENTRE SECTEUR SQUATEC : 90, route 295 Nord
Ouvert les samedis de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h.**

855-5484



Mot de Postes Canada



À toute la population du Lac-des-Aigles,

Merci à la Municipalité par le biais du journal de me permettre de vous jaser un peu !

À votre bureau de poste du Lac-des-Aigles nous avons de beaux dessins faits par les jeunes de 1^{re}, 2^e et 3^e année. Ce sont vos jeunes ! Bravo et merci !

Merci également aux professeurs...Car bientôt on aura les dessins de la Maternelle ! Merveilleux !

Aussi, merci aux entreprises, aux différents commerces, à nos organismes, nos collectionneurs (collectionneuses) et nos clients(es). On a besoin de vous : une chance qu'on ça !

À votre bureau de poste, il y a des cartes-cadeaux, des cartes postales, différentes pièces de monnaie, des timbres, des collections et tous les différents services que Poste Canada met à votre disposition. C'est toujours un grand plaisir de vous accueillir et de vous servir.

Un merci spécial pour le bon travail dynamique et professionnel de Vicky qui travaille au bureau et sur la RR1 pour St-Guy, Lac-des-Aigles et Biencourt ! Bravo Vicky !

Nous vous souhaitons Joyeux Noël et Bonne Année 2017 !

Vicky Ouellet – FFRS pour la RR 1 et Marjolaine Ouellet – Maître de poste

Nouveautés en 2016

Accès Internet Wi-Fi et téléphones dans chaque chalet

Numéro de téléavertisseur pour location de chalets et terrains de camping : 1-418-867-0196



PARC NATUR'AILES



Pour location de chalets toutes saisons (genre suisse) et de terrains de camping. Veuillez contacter Mme Marie-Noëlle Leclerc, gestionnaire au 418-779-2739 ou par Pageet au 418-867-0196.

BIENVENUE CHEZ NOUS !



Présenté dans le calendrier 2016 du Comité des usagers de Témiscouata, voici le droit des usagers dont nous souhaitons faire la promotion au mois de novembre :

DROIT À LA VIE, À LA SÉCURITÉ ET À L'INTÉGRITÉ

L'utilisateur a le droit de recevoir les soins que requiert son état de santé (art. 7 Charte canadienne ; art. 1 Charte québécoise ; art. 7 LSSSS; art. 3 C.c.Q.).

DROIT AU SOULAGEMENT DE LA DOULEUR

L'utilisateur a le droit d'être soulagé adéquatement de sa douleur (Jurisprudence et art.

Présenté dans le calendrier 2016 du Comité des usagers de Témiscouata, voici le droit des usagers dont nous souhaitons faire la promotion au mois de décembre :

DROIT AU RESPECT ET À LA DIGNITÉ

L'utilisateur a droit au respect et à la dignité de sa personne. (Préambule et art. 4 Charte québécoise ; art. 3 al. 2 et 3 et art. 100 LSSSS);

L'utilisateur doit être considéré comme une personne à part entière ayant des besoins physiques, psychologiques, spirituels et sociaux, sans égard à son statut et à son sexe (art. 71 al. 9 Charte québécoise ; art. 73 LSSSS; art. 29 Loi sur le Protecteur des usagers);

L'utilisateur doit demeurer respectueux envers son entourage et son environnement.

Emplois d'été Canada (EÉC) 2017

La période de présentation des demandes d'Emplois d'été Canada (EÉC) 2017 est maintenant ouverte ! La période pour présenter une demande est du 7 décembre 2016 au 20 janvier 2017.

Pour obtenir plus d'information et pour présenter une demande, consultez le Canada.ca/emplois-ete-canada ou visitez un Centre Service Canada.

L'Équipe des programmes, région du Québec

Service Canada

CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS À VENIR

- | | |
|-------------------------------|---|
| Mercredi, le 21 décembre 2016 | - Conte de Noël à la bibliothèque |
| Samedi, le 14 janvier 2017 | - Tournoi de pêche (Voir encart dans ce bulletin) |
| Samedi, le 21 janvier 2017 | - Souper spaghetti aux Loisirs |
| Lundi, le 16 janvier 2017 | - Réunion du conseil au 75, Principale salle du conseil |
| Lundi, le 6 février 2017 | - Réunion du conseil |
| Lundi, le 6 mars 2017 | - Réunion du conseil |
-

HORAIRE - BUREAU MUNICIPAL



73, rue Principale, Lac-des-Aigles, G0K 1V0

BUREAU FERMÉ :

Pour le Temps des Fêtes : 26-27 et 28 décembre 2016 et 2-3 et 4 janvier 2017

Pour informations : 418 779-2300 poste 24 et à info@lacdesaigles.ca

Horaire normal du bureau municipal : Les lundis, mardis et jeudis : de 13 h à 15 h 15 et les
Vendredis de 8 h à 12 h et de 13 h à 15 h 15

Les Mercredis : Fermé toute la journée

HORAIRE - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



75, rue Principale, Lac-des-Aigles, G0K 1V0

Horaire de la bibliothèque

- Lundi : de 13 h 30 à 15 h 00
- Mercredi : de 19 h 00 à 20 h 30

FERMÉ : Les 26-28 décembre ainsi que les 2 et 4 janvier.

Pour informations : 418 779-2300 poste 17

CENTRE DES LOISIRS DIANE ROY

Hiver 2016-2017

Heures d'ouverture du Centre des loisirs Diane Roy

Lundi :	15 h à 21 h
Mardi :	15 h à 21 h
Mercredi :	15 h à 21 h
Jeudi :	15 h à 21 h
Vendredi :	15 h à 22 h
Samedi :	12 h à 23 h
Dimanche :	12 h à 17 h



Note : Le Centre sera fermé samedi le 24 décembre à compter de 14 h ainsi que dimanche le 25. Il en sera de même pour samedi le 31 décembre et dimanche le premier janvier **2017**.

La municipalité a retenu la candidature du restaurant **Chez Lelou** comme gestionnaire pour le Centre des Loisirs pour l'hiver en cours. Ainsi le bâtiment du Centre des Loisirs sera entretenu et animé par l'entreprise Chez Lelou, la patinoire et les installations extérieures seront entretenues par la municipalité, en la personne de M. Doris Dubé. Des heures seront réservées exclusivement pour le patinage libre et seront déterminées par le gestionnaire après consultations des utilisateurs, à venir très bientôt.

Comme annoncé précédemment il n'y a plus de frais pour les utilisateurs de la patinoire.

Pour de plus amples informations 418 779-2320 : Centre des Loisirs.

Le rôle du comité des loisirs sera d'organiser des activités tout au long de l'année. Cet hiver il effectuera ses activités en collaboration avec le gestionnaire. Ce comité est composé de Mesdames Martine Thériault (présidente), Lison Bourgoïn (secrétaire), Vicky Ouellet et Vicky Bérubé et de Messieurs Luc Sirois, Yves Beaulieu et Claude Breault.

Pour la municipalité de Lac-des-Aigles : Claude Breault 418 779-2607 claudebreault@globetrotter.net

ACTIVITÉS AU CENTRE DIANE ROY - À COMPTER DU 9 JANVIER 2017

LUNDI SOIR 19 H: POKER

VENDREDI PM : CHARLEMAGNE, 500, SKIP BOO OU AUTRES JEUX POUR TOUS LES ÂGES

LE 21 JANVIER, SOUPER SPAGHETTI EN FAMILLE \$5.00/PERSONNE

EN FÉVRIER, ON FÊTERA L'AMOUR DE LA FAMILLE (date à venir)

EN MARS, SOUPER DE FERMETURE (date à venir)

UN TOURNOI DE HOCKEY AURA LIEU, LA DATE VOUS SERA PRÉCISÉE.

DURANT LA RELÂCHE, PLUSIEURS ACTIVITÉS SERONT ORGANISÉES.

EN PLUS, DURANT LA SAISON D'AUTRES ACTIVITÉS SERONT ORGANISÉES EN COLLABORATION AVEC LE COMITÉ DES LOISIRS.

HORAIRE DE GLACE

LUNDI ET MERCREDI DE 19 H À 20 H : PATINAGE SEULEMENT (PAS DE BÂTON)

JEUDI SOIR DE 20 H À 21 H : HOCKEY BOTTINE POUR S'AMUSER

UNE PRATIQUE DE HOCKEY S'AJOUTERA POUR LES JEUNES

BONNE SAISON !

Membres du conseil municipal

M. Claude Breault, maire, dossiers MRC, RALDA, Loisirs, Bibliothèque, Gestion interne et Gymkhana

M. Michel Dubé, conseiller siège # 1, pro-maire, dossiers sécurité incendie et OMH

M. Jean-Guy Beaulieu, conseiller siège # 2 et OMH

Mme Nicole Beaulieu, conseillère siège # 3, dossier bibliothèque et OMH

M. Roger Dubé, conseiller siège # 4, RALDA et Maison des Jeunes

Mme Nadia Sheink, conseillère siège # 5

M. Elzéar Lepage, conseiller siège # 6, dossier Matières résiduelles, RALDA, Comité ensemencement, OMH et Gymkhana

Employés municipaux

Mme Francine Beaulieu, directrice générale

418 779-2300 poste 24

Mme Nadia Castonguay, agente administrative service à la clientèle

418 779-2300 poste 11

M. Berthier Beaulieu, contremaître

418 779-2300 poste 15

M. Carl Pinard, inspecteur municipal

418 779-2300 poste 13 (le vendredi)

Mme Marie-Noëlle Leclerc, gestionnaire du Parc Natur' Ailes

418 779-2739 ou 418-867-0196

M. Francis Lavoie, directeur du service incendie

418-779-2119

M. Jonathan Leblanc-Breault, capitaine pompier

418-509-8223

M. Doris Dubé, 2^e employé chemins d'hiver

M. Bruno Gendron, 3^e employé chemins d'hiver

JOYEUX NOËL ET BONNE ET HEUREUSE ANNÉE 2017 !

